

2. Les élections règlementaires étant terminées, Monsieur le Préfet procède à l'assermentation de la municipalité et du syndic. Après constatation qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi n'existe entre les membres de la nouvelle municipalité, nos édiles promettent d'être de bons et fidèles serviteurs de la communauté.

Toutes ces opérations, menées dans le temps record de 1 h. 10 min. grâce à la rapidité et à la précision des scrutateurs dans leur travail de dépouillement et à la fermeté du président, se sont déroulées dans le calme et la dignité les plus parfaits, heureux présage pour la nouvelle législature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15 .

Le Président :

F. Corbaz

Le Secrétaire :

J. Rauschert

_____ : _____

Séance du 10 mai 1950.- à 19 heures, Présidence Corbaz Francis, président.

Ordre du jour : 1. Comptes de 1949
2. Naturalisation
3. Divers.

Absents excusés : Henny Gustave, Baud Louis, Menétrey Vincent.

" non " : Duperret Eugène, Amaudruz Jean.

Ouverte à 19 h. 35, la séance débute par la désignation de la commission de gestion pour 50-51. Le dépouillement se fait simultanément à la lecture des comptes et donne les résultats suivants :

Membres de la commission de gestion pour 1950-51 : Amaudruz Lucien, Menétrey Henri, Lambert Louis, Brun Charles, Borgeaud André, Corbaz Robert/Grand-Mont, Menétrey Frédy. Suppléants pour la même période: Adrien Pelet, Corbaz Edmond.

Le Président donne lecture du rapport de la municipalité sur les comptes de 1949. Il ressort de ce résumé que nous avons un excédent de recettes de Fr. 13'649,59 alors que le budget prévoyait un déficit de 3.324,35. Excellent résultat dont il convient de féliciter la municipalité et le boursier.

Cette lecture ne provoque pas de demandes de renseignements, si ce n'est une question de Ph. Rauschert, relative aux subsides du canton pour la lutte contre l'incendie et une autre de H. Rouge qui désire connaître la situation des fonds de réserve forestière et du rouleau compresseur. Les deux interpellateurs se déclarent satisfaits. La discussion n'étant plus utilisée, le président donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mr. Elie Belet. La commission propose d'adopter les comptes communaux et de la bourse des pauvres et de donner décharge au boursier, à la municipalité et à la commission. A l'unanimité le conseil adopte ces conclusions.

Naturalisation : Le préavis municipal nous renseigne sur cette demande de naturalisation, présentée par Mr. Stanislas Liberek, sujet Polonais, et, de même que le rapport de la commission désignée à cet effet, propose d'accorder le droit de cité à ce personnage à l'imposant curriculum vitae. Le conseil, par 23 oui, contre 2 non accepte cette demande de naturalisation moyennant versement de Fr. 1500.- en faveur de la bourse des pauvres.

Ainsi que le veut l'usage, le président donne lecture du rapport de l'inspection de la commission de gestion en automne 1949. Les divers points soulevés par ses membres ont été solutionnés ou le seront à bref délai.

Divers.

Monsieur Henri Rouge demande que la municipalité prévoie le remplacement des platanes qui ombrageaient la terrasse de l'auberge et qui ont péri, par une tente, genre store de balcon. Renvoyé à la municipalité pour étude.

Monsieur René Porchet adresse une lettre au conseil, en qualité de fils de l'ancien secrétaire municipal, pour demander une location de la pièce ayant abrité des archives communales de la mort de son père, en 1939, jusqu'en 1945. La municipalité estimant que cette affaire n'est pas de son ressort parce que datant de l'avant-dernière législature demande l'opinion du conseil. Elle est autorisée, après discussion utilisée successivement par Mr. Maurice Belet, Mr. Robert Amaudruz et Henri Menétrey, à offrir à l'intéressé un montant de Fr. 100.- pour liquider cette affaire. Précisons que Mr. René Porchet entendait se faire octroyer fr. 100.- pendant 5 ans, soit Fr. 500.-

La parole est ensuite donnée à notre dévoué syndic qui nous donne quelques intéressants renseignements sur la question du stand au Solitaire.

Les dernières nouvelles sont plutôt de nature à nous rendre pessimistes ; les chances de voir s'éloigner à tout jamais ce "serpent de mer" s'amenuisent de plus en plus. En effet, malgré les oppositions tant privées que collectives, malgré les conseils des experts fédéraux qui désapprouvent l'établissement d'une ligne de tir en cet endroit, malgré enfin la décision de l'autorité militaire cantonale, nous devons nous incliner devant le désir de Lausanne de construire ce stand en bordure de notre commune. Il ne nous reste même pas la ressource d'un recours au Tribunal fédéral, puisqu'un tel recours serait déclaré irrecevable et même abusif et nous rendrait passibles d'une amende. Cette joute, où le développement de notre commune est en jeu risqué donc, malgré tous les efforts faits, de tourner à notre désavantage et nous ne pouvons plus espérer qu'en l'intervention de la Ligue pour la protection de la nature et qu'en la collaboration de la presse. Si, malgré tout, nous sommes contraints "d'avalier cette pilule", le sentiment nous restera d'avoir fait tout pour l'éviter. Notre postérité pourra donc se dire que nous avons tout tenté, puisque le conseil invite, unanime, la municipalité à déposer, malgré tout, un recours au Tribunal Fédéral. Monsieur Charles Brun, exprimant les sentiments de toute l'assemblée, remercie chaleureusement notre syndic pour toute la peine qu'il prend de suivre et de solutionner cette affaire.

La grande salle, autre épine, est ensuite à l'ordre du jour. Notre syndic nous donne quelques renseignements, fait circuler un dessin de façade et indique quels sont les emplacement retenus pour son érection. Relevons, en passant, que Mr. Maurice Borgeaud serait disposé à céder une parcelle aux Moilles au prix de Fr. 6.- le m2. Sur proposition du président, une commission de la grande salle est désignée par la conseil. Les 11 conseillers qui la composent sont, dans l'ordre de leur désignation :

MM. Maurice Belet, Rauschert Philippe, Marti Frédy, Corbaz Robert/Grand Mont, Guex Edmond, Pache Charles/Docteur, Vullyamoz Edouard, Pelet Adrien, Corbaz Charles Amaudruz Robert et Spänhauer Ernest.

Ces messieurs seront appelés à siéger cet été déjà en collaboration avec notre municipalité.

4.
Le conseil autorise ensuite la municipalité à signer un contrat avec la "Société Générale d'affichage" qui entend mettre, dans la pose des affiches sur notre commune, un peu d'ordre bien nécessaire, reconnaissons-le.

Monsieur Jean Meylan, municipal, demande ce que l'on désire faire de la "chambrette" qui a besoin d'une sérieuse réparation. Sur proposition de Mr. Maurice Belet et de Mr. de Dompierre, cette construction sera maintenue et son toit réparé. Mr. Alois Belet demande que l'on étudie la création d'une chambre mortuaire dans ce local inutilisé. Monsieur Frédy Marti rend l'exécutif attentif au fait, connu de tous mais qu'il n'est pas inutile de rappeler souvent, que, tant que subsisteront ces tilleuls dans leur état actuel, tout sera à recommencer. Il demande donc que l'on élague quelque peu celui qui couvre de son ombre la salle paroissiale. La municipalité prend note de ses désirs et promet de pourvoir à leur exécution.

Le contre-appel clot cette séance à 22 h. 20

Le Président :

F. Corbaz

Le Secrétaire :

J. Rauscher

————— : —————

Séance du 27 juillet 1950.- à 19 h. 30, Présidence Corbaz Francis, président.

Ordre du jour :

1. Arrêté d'imposition 1951-1952.
2. Demande de crédit pour l'achat de matériel pour le corps des sapeurs-pompiers.
3. Modification aux règlements des eaux.
4. Divers.

Absents excusés : Belet Elie, Corbaz Edmond, Corbaz Robert/Grand Mont

Non excusés : Henny Gustave, Borgeaud Maurice, Menétrey Henri, Brun Charles, Capt Vincent.

1. Arrêté d'imposition pour 1951-1952 :

Le préavis municipal propose la prorogation pure et simple de l'arrêté de 1949-1950. conclusion que reprend la commission par l'organe de Monsieur Alois Belet. Une innovation sera toutefois apportée qui permettra d'imposer certaines personnes qui, tout en conservant leur domicile ailleurs qu'au Mont, n'en résident pas moins la plus grande partie de l'année dans nos murs. La mise au point de cette question est laissée à l'exécutif. Le conseil vote ensuite, à l'unanimité, le nouvel arrêté d'imposition pour 1951-1952.

2. Demande de crédit pour l'achat de matériel et d'équipement pour les pompiers.

Le préavis municipal et le rapport de la commission sont favorables, étant donné qu'il s'agit là de compléter et de renouveler partiellement l'équipement de notre corps de défense contre le feu, ceci, afin que les prescriptions cantonales soient respectées. Le crédit de fr. 2.500.- est accordé à l'unanimité.

5.
3. Modification de l'article 22, al. 2, du règlement et tarif des eaux communal.

La mise en service de la station de pompage a été appréciée par tous les usagers de l'eau communale, mais la contre-partie financière n'est pas suffisante pour équilibrer les comptes de cette installation. La municipalité demande l'autorisation d'augmenter de 10 centimes par m³, les 100 premiers m³ d'excédent, ceci pour le semestre d'été seulement. La commission étant favorable à cette augmentation, le conseil vote l'autorisation demandée.

4. Divers.

Le conseil fait ensuite un sort à la pétition de 6 citoyens et citoyennes du Petit Mont, qui se plaignent d'être dérangés dans leur sommeil le dimanche matin et le jeudi alors que les fervents du tir aux pigeons s'en donnent à cœur joie au Châtaignier. Reconnaissant que l'autorisation d'installer ce tir aux pigeons n'a pas été une mesure heureuse, le syndic donne quelques explications de nature à éclairer le conseil sur cette affaire. Le skett-club, ainsi se nomme cette association, paie une location annuelle de Fr. 150.- pour cette place, mais la commune a, à sa charge, l'entretien du chemin y accédant, et ce montant suffit tout juste à équilibrer ce poste. Le bail devant être renouvelé, le conseil doit se prononcer entre deux alternatives : pétition demandant l'interdiction de cet exercice ou renouvellement du bail. Après une courte discussion le conseil décide d'autoriser la municipalité à renouveler le bail, tout en cherchant à augmenter le prix de location. Quant aux pétitionnaires, la municipalité leur répondra.

Le président donne ensuite lecture de l'arrêt du Tribunal fédéral dans la cause qui nous oppose à la ville de Lausanne au sujet de la ligne de tir du solitaire. De toute cette lecture, langage judiciaire où nous avons un peu de peine à garder le fil, il reste que nous sommes purement et simplement, ainsi que prévu du reste, déboutés et...contraints de payer Fr. 69.30 de frais. Espérons encore un peu en la campagne de presse faite en notre faveur. Puisse-t-elle avoir raison de l'obstination de l'édilité lausannoise.

Une légère controverse surgit ensuite entre notre syndic et son prédécesseur au sujet de la chambre à viande prévue à l'abattoir communal, puis nous entendons encore quelques renseignements au sujet de la future grande salle.

Et c'est le contre-appel qui clot la séance à 21 heures 10.

Le Président :

F. Grolaz

Le Secrétaire :

J. Ranzani

— — — — —
vu le 28 Novembre 1950

Le Trifor

Albert Blau

6.
Séance du 29 novembre 1950 à 1900 heures. Présidence : Corbaz Francis, président.

- Ordre du jour :
1. Nominatation du bureau
 2. Budget 1951
 3. Classification des routes communales
 4. Demande de bourgeoisie
 5. Règlement des Sapeurs-Pompiers
 6. Autorisation de plaider
 7. Rapport de la commission de la grande salle
 8. Rapport de la tournée d'automne de la cem. de gestion.
 9. Propositions individuelles.

Absents non excusés : MM. Corbaz Eugène,
Rechat Charles
Martin Henri.

1. Nominatation du bureau : Après lecture du procès-verbal de la dernière séance le président fait procéder à l'élection, au bulletin secret, du bureau du conseil pour 1951. Simultanément, le conseil écoutera la lecture du projet de budget pour 1951.

Le résultat de ce scrutin est le suivant : Président : Corbaz Francis, 37 voix
1er v.p. Dedompierre Ernest
2me v.p. Amaudruz Robert
Scrutateurs : Gaudard, Henny Paul
" -suppl. Lyon René, Corbaz Chs.

2. Budget pour 1951: Le budget de 1951, relève entre autre le préavis municipal, est un budget d'année ordinaire. Seules des dépenses courantes y sont prévues et le résultat final se trouve être un bénéfice de Fr. 5248,35. Seuls les chapitres "cultes et instruction" ainsi que "police", marquent une augmentation du fait d'obligations nouvelles à laquelle la commune ne saurait se soustraire. Le rapport de la commission, présenté par Monsieur Vincent Capt, demande simplement d'adopter ce projet de budget sans modification. C'est ce qui est fait.

3. Classification des routes communales: Le Département des Travaux publics demandant une nouvelle classification des routes communales - la dernière date de 1923 - le conseil entend ensuite le préavis municipal et le rapport de la commission présenté également par Mr. V. Capt. Une seule modification est prévue à l'ancienne classification à savoir : le tronçon Temple-Route 501. Adopté à l'unanimité.

4. Demande de bourgeoisie : Cette demande de bourgeoisie, présentée par Me. Marmier, notaire à Echallens, au nom des époux Belet-Karly à Lausanne, en faveur de leur fils adoptif Jean-Marc Belet né Jean Schwab le 14 novembre 1943 à Fribourg et originaire de Chiètres, fait l'objet d'un préavis municipal et d'un rapport de commission, ce dernier donné par Lyon René. De ces deux exposés, il ressort que, tenant compte des renseignements obtenus, nous pouvons accorder le droit de cité à cet enfant, moyennant le prix de fr. 200.- à verser à la bourse des pauvres. Adopté à l'unanimité.

5. Règlement organique des sapeurs-pompiers : C'est également Mr. René Lyon qui donne connaissance des conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet. La réédition de ce règlement est devenue nécessaire ensuite de l'épuisement de l'ancien stock et de la nécessité de le mettre en harmonie avec les nouvelles prescriptions. Chaque sapeur-pompier recevra son règlement lors du recrutement.

* L'enfant se nomme effectivement Jean-Luc. Correction effectuée sur les indications du Greffe Municipal du Mont-sur-Lausanne

D. P. Rousseau
Secrétaire

Quelques conseillers prennent la parole pour éclairer le conseil. Le Cdt. du corps Mr. Philippe Rauschert, demande que l'on reporte l'âge de la fin de l'obligation de servir de 40 à 45 ans. Robert Corbaz propose, lui, de rendre obligatoire le service de pompier ; Spänhauer Ernest et Delacrétaz Robert préconisent l'augmentation de l'impôt. C'est finalement la proposition de Robert Corbaz, appuyée par D. Rauschert qui l'emporte. Le service de sapeur-pompier est donc rendu obligatoire pour tous les hommes de 20 à 40 ans de la commune à l'exception des cas d'exemption prévus par le règlement et sous réserve de ratification de cette décision par l'autorité cantonale. Le règlement est ensuite adopté sans opposition.

6. Autorisation de plaider contre Langenbach: Ce citoyen, si ce vocable peut encore désigner ce personnage, entend réclamer à la commune, en contre-partie de son expulsion du Petit-Mont, une indemnité de quelque 6000.- Fr. Le syndic donne quelques renseignements et fait l'historique de cette affaire. Il demande, au nom de la municipalité, l'autorisation de plaider, éventuellement suivant le cours de l'affaire, contre Langenbach. Cette autorisation est donnée sans opposition, après intervention de Mr. Vincent Menétrey.

7. Ligne de Tir du Solitaire et Rapport de la commission pour la Grande Salle : Cette affaire, aux nombreux rebondissements, donne l'occasion à notre syndic de renseigner, une fois encore le Conseil. Le fait que l'attribution de prochain tir fédéral à Lausanne peut amener un glissement du projet en direction de Romanel devient de plus en plus probable. En effet, il tombe sous le sens que les installations destinées à recevoir le tir fédéral et qui sont précisément prévues à bas de la Naz, donc après la station de l'EOS, risquent fort, de provisoires qu'elles sont décidées, de devenir définitives. Pour notre commune le résultat final serait identique puisqu'au lieu de la région Solitaire-Grange de Mentricher, La Viannaz, ce serait celle de La Naz qui serait touchée. C'est ce que fait ressortir D. Rauschert qui propose au Conseil de s'en tenir à la décision prise et confirmée maintes fois : N'autoriser l'installation d'aucune ligne de tir sur le territoire de la commune. La municipalité continuera donc à travailler dans ce but. Tous les vœux du conseil l'accompagnent dans cette tâche certainement ardue.

Mr. Edouard Vullyamez donne ensuite lecture de l'avis de la commission chargée de l'étude d'une grande salle. Cette affaire, déclare-t-il en substance, dans son rapport, doit se discuter dans le calme, et si possible sans passion. La chose la plus difficile, La Palisse l'aurait dit aussi, est de trouver le numéraire. C'est un montant de fr. 200.000 à 220.000 fr. qui est nécessaire, d'après les estimations officielles, pour construire ce bâtiment. Ce n'est évidemment pas facile. Divers projets se font jour : emprunt, souscription publique, tombola, vente de l'auberge. La discussion s'anime et tour à tour MM. Vullyamez, Marti, Belet Alois, Pache Docteur, Rauschert Daniel, provoquent par leurs déclarations qui, des soupirs, qui des mouvements dans l'assemblée. En définitive, le débat risquant de s'éterniser, le président fait voter la confiance à la municipalité pour la suite de l'étude. En attendant, nos sociétés locales continueront à parfaire le fonds qui ascende à Fr. 35.000.- environ à la fin de cette année.

8. Rapport de la tournée d'automne de la commission de gestion : C'est le petit cadeau de fin d'année que le conseil fait à ses édiles avec pressantes recommandations pour donner satisfaction aux demandeurs.

9. Propositions individuelles:

Seul, Mr. Alois Belet demande à la municipalité d'étudier, en la munissant de la clause d'urgence, la question des ordures qui sont déversées dans la Mèbre entre Fougères et Cugy. Ces ordures risquent de polluer les eaux de cette rivière, ce qui ne manquerait pas de causer des ennuis.

Le contre-appel clot cette séance. Il est 22 h. 10.

Le Président :

F. Corbaz

Le Secrétaire :

D. Rauschert

Séance du 17 mai 1951 à 19 heures. Présidence : Corbaz Francis, président.

- Ordre du jour :
1. Comptes de 1951
 2. Nomination de la commission de gestion pour 1951-1952
 3. Achat de terrain
 4. Cession de terrain
 5. Rapport de la commission de gestion 1950-1951 sur sa tournée d'automne : 2me lecture.
 6. Communications de la Municipalité
 7. Propositions individuelles

Il est 19 heures 40 bien sonné lorsque le président Corbaz Francis peut enfin ouvrir la séance. L'appel fait constater les absences suivantes :

Absents excusés : Lyon René et Lambert Louis tous deux malades

Absents non excusés : Borgeaud Maurice et Favrat Jean

Comptes de 1951: Une heureuse innovation fait que chaque conseiller a reçu, en même que sa convocation à la présente assemblée, un exemplaire du résumé des comptes communaux. Ceci facilite grandement la lecture, toujours un peu monotone et difficile à assimiler, de nos comptes communaux. Bornons-nous donc à relever que le résultat de cet exercice est une fois de plus réjouissant puisque le bénéfice est tout de même de fr. 4.637,96 alors qu'un déficit de fr. 700.- était prévu au budget.

Le préavis municipal analyse quelques un des postes les plus marquants et le rapport de la commission, que donne Mr. Robert Corbaz du Grand-Mont, concluent tous deux à l'adoption de nos comptes de 1951, tout en donnant décharge au boursier, à la municipalité et à la commission de gestion.

Diverses demandes de renseignements sont toutefois présentées notamment par Mr. le Dr. Pache qui voudrait savoir pourquoi le fonds du rouleau compresseur figure encore dans ces comptes. Après réponse du boursier et intervention de Daniel Rauschert, le conseil décide de supprimer ce poste qui n'a plus sa raison d'être.

Lors du vote final sur cette question des comptes de 1951, l'unanimité se fait et ils sont donc adoptés tels qu'ils sont présentés.

Commission de gestion pour 1951-1952 :

Simultanément à la lecture des comptes le président fait